

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

UFF Rendement Trimestriel.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »), nourricier investi en parts M (code ISIN : FR0007033683) de l'OPCVM maître UFF Obligations 5-7.

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | | Devise de libellé | Montant initial de la part | Souscripteurs concernés | Montant minimum pour la première souscription | Montant minimum pour les souscriptions ultérieures |
|--------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------------------------|--|---|--|
| | Revenu net | Plus-values nettes réalisées | | | | | |
| FR0007448287 | Distribution | Capitalisation et/ou distribution | Euro | 762,25 euros | Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux personnes investissant dans le cadre de programmes d'investissement dénommés "Comptes d'Investissement", "Comptes d'Investissement en Valeurs Mobilières" et "UFF Perspective Patrimoine" commercialisés par l'Union Financière de France Banque | 762,25 euros | Pas de minimum |

Objectif de gestion

Le FCP est un nourricier de l'OPCVM maître UFF Obligations 5-7. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire : « *investir de manière active sur les obligations et autres titres de créance internationaux afin d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, le meilleur rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux des obligations et autres titres de créance internationaux sans toutefois chercher à surperformer un indicateur.* ».

Indicateur de référence

Le type de gestion du FCP nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM maître.

Du fait de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement suivie par l'OPCVM maître, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour l'OPCVM maître.

Stratégie d'investissement

Le FCP, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM maître UFF Obligations 5-7. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM maître, c'est-à-dire :

« La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Critères financiers :

Le FCP sera investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net des pays de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus de pays émergents seront limités à 10% de son actif net.

Le FCP pourra être investi entre 0% et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

L'exposition du FCP au risque de change est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

| | |
|--|---|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré : | Entre -5 et +15 |
| Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi : | OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise, hors OCDE : de 0% à 10% de l'actif net |
| Niveau de risque de change supporté par le FCP : | De 0% à 10% de l'actif net. |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé : | OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Autres zones : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net |

Critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille (hors liquidités, OPC et produits dérivés) devra être supérieure à :

- 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé à 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00), que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion appuie sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Le FCP n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. ».

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille du FCP pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif net, dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris de pays émergents. Ils relèveront de toutes capitalisations et seront libellés en toutes devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 80% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant des titres de créance et instruments du marché monétaire est de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Le FCP pourra également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 20% de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net, en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

| | Investissement autorisé au niveau de l'OPC |
|--|--|
| OPCVM de droit français ou étranger | 10% |
| FIA de droit français* | 10% |
| FIA européens ou fonds d'investissement étrangers* | 10% |
| Fonds d'investissement étrangers | N/A |

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 10% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur single-name et sur indices), Total Return Swap (TRS) (sur single-name et sur indices)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles dans la limite de 20% de l'actif net
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés

- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le Fonds a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »). Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. La société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés. ».

Profil de risque

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître UFF Obligations 5-7, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé de manière accessoire baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque lié aux pays des marchés émergents :

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements. ».

Durée de placement recommandée

Cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice pour le FCP nourricier sont les suivants :

02/12/2024 :

- Changement de centralisateur : CACEIS BANK au lieu et place de l'UFF
- Admission en Euroclear
- La valorisation devient quotidienne au lieu et place d'hebdomadaire
- Le cut-off pour les demandes de souscriptions / rachat est ramené à 10 au lieu de 11H
- Les opérations d'achetés / vendus se font sans commissions (suppression des 0,25%)
- Les commissions de souscriptions non acquises au FCP nourricier sont de 4% maximum (suppression de la mention : dégressif au-delà de 300 000 euros pour les titulaires de comptes d'investissement
- Enfin, la dernière centralisation avant le transfert chez CACEIS qui comporte des ordres est celle de la valeur liquidative du 21/11/2024 (freeze technique)

01/01/2025 : suppression du montant minimum de souscription initiale.

Les changements intervenus ci-dessous sont identiques à ceux du FCP maître UFF Obligations 5-7 à savoir :

01/01/2025 :

- Convergence ESG : amélioration de note / Note ESG Univers ISR : 60% ICE BofA euro high yield (HE00) 40% Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00)
- Minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Union Financière de France Banque

UFF Contact

72 avenue de l'Europe, 92274 Bois-Colombes Cedex- France

Téléphone : 0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.uff.net

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCP UFF Rendement Trimestriel est nourricier de l'OPCVM maître UFF Obligations 5-7.

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB-, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit High Yield a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (B et CCC), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +4,6 % pour le High Yield et +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année.

Le marché primaire a été particulièrement actif, avec des volumes d'émission record au printemps et en septembre. Le Fonds a participé à de nombreuses opérations, en restant sélectif et discipliné, privilégiant les émetteurs solides et les secteurs défensifs. Des arbitrages ont été réalisés tout au long de l'année, avec des ventes tactiques sur des noms comme Heimstaden, ABN, Caixa, KBC, Centriant, Orsted ou Urbaser, en fonction des publications de résultats ou de l'évolution du couple rendement/risque.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

La gestion du Fonds a été marquée par une approche tactique sur la duration, allongée progressivement pour tirer parti des mouvements de taux, notamment via l'utilisation de futures Bund. La sensibilité du portefeuille a été maintenue autour de 4 ans en fin de période, légèrement supérieure à celle de l'univers crédit.

La couverture crédit a été renforcée à plusieurs reprises, passant de 20 % à 50 % de l'actif net via l'indice Crossover, en réponse à des niveaux de valorisation historiquement tendus. L'allocation entre poches de rendement est restée globalement stable, avec une préférence pour les dettes hybrides corporate et les notations BB, au détriment des notations B.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, portée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance de l'OPCVM maître s'élève à 6,28% pour la part M et 5,59% pour la part N L'OPCVM maître est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

| Nom | Code ISIN | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début | VL de fin |
|----------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|-------------|------------|
| UFF OBLIGATIONS 5-7 PART M | FR0007033683 | 30/09/2024 | 30/09/2025 | 6,28% | - | 1 110,90 € | 1 147,35 € |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 PART N | FR001400OY24 | 30/09/2024 | 30/09/2025 | 5,59% | - | 100,56 € | 106,18 € |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCP nourricier s'élève quant à elle à 4,35%.

| Nom | Code ISIN | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début | VL de fin |
|----------------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|-------------|-----------|
| UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL PART D | FR0007448287 | 30/09/2024 | 30/09/2025 | 4,35% | - | 908,68 € | 934,65 € |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

| NOM_FONDS | CATEGORIE | ISIN | TITRE | MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais) | |
|---------------------|-------------|--------------|---|---|----------------|
| | | | | ACQUISITIONS | CESSIONS |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OPC | FR001400KPZ3 | OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I | 270 347 406,46 | 274 657 809,35 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OPC | FR001400A357 | OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R | 1 387 533,18 | 9 345 233,94 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OPC | FR0010596783 | OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC | 9 345 205,98 | 798 768,81 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | XS3025437982 | ALSTRIA OFFICE REIT AG 5.5% 20/03/2031 | 6 518 226,00 | 810 286,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | BE6357126372 | BELFIUS BANK SA/NV VAR PERP | 5 400 000,00 | 3 627 032,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | FR0014005090 | LA BANQUE POSTALE VAR PERPETUAL | 489 622,00 | 5 109 262,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | XS3081797964 | TEVA PHARM FIN IV 4.125% 01/06/2031 | 4 832 335,36 | 1 401 974,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | FR001400WJH9 | BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 15/01/2035 | 4 775 520,00 | 4 795 936,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | XS2927492798 | ALMA TH 5.0 10-30 | 4 764 738,58 | 406 388,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | XS3029358317 | ACS ACTIVIDADES CONS Y S 3.75% 11/06/2030 | 4 667 053,00 | 299 643,00 |

| NOM_FONDS | CATEGORIE | ISIN | TITRE | MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais) | |
|---------------------------|-----------|--------------|-----------------------|---|--------------|
| | | | | ACQUISITIONS | CESSIONS |
| UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL | OPC | FR0007033683 | UFF OBLIGATIONS 5-7 M | 356 902,38 | 1 818 005,58 |

Réfaction - UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL – PART D – Code ISIN : FROO07448287

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 13,68€

Acompte en janvier 2025 = 1,32€

Acompte en mars 2025 = 4€

Acompte en juin 2025 = 4€

Acompte en septembre 2025 = 4€

Solde = 0,36€

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : 0€
- Dont par non éligible à la réfaction : 13,68€

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires de l'OPCVM maître

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- *Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;*
- *L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;*
- *La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;*
- *Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.*

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM maître UFF Obligations 5-7, ce FCP ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM maître sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2025
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, UFF Rendement Trimestriel n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
UFF Rendement Trimestriel

Identifiant d'entité juridique :
969500PXBUSHBH2DJ460

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,20% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

UFF Rendement Trimestriel (ci-après le « **Fonds** ») est un fonds nourricier investi, au 30 septembre 2025, à hauteur de **97,20%**, dans le fonds UFF Obligations 5-7 (ci-après le « **Fonds Maître**»). Ainsi, les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds s'apprécient au travers de celles promues par le Fonds Maître.

Le type de gestion du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Le Fonds Maître fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,20% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain

- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds Maître met en œuvre une approche en « Amélioration de note » et s'engage ainsi à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé à 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00), que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds au regard de sa stratégie.

L'indicateur de référence de l'univers ISR est cohérent avec la stratégie de gestion du Fonds Maître.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds Maître** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,36 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds Maître** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,36 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds Maître** : Le Fonds a investi 46,20% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille du Fonds Maître atteint **7,39** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, est de **6,25** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le Fonds Maître s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 46,20%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

| Indicateur d'incidence négative | Élément de mesure | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---------------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|-------------|--|
|---------------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|-------------|--|

| Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement | | | | | | |
|--|--|------------------------------|---|-----------------------------------|---|--|
| Emissions de gaz à effet de serre | 1. Emissions de GES | Emissions de GES de niveau 1 | 14104,48 Teq CO2 | 9089,54 Teq CO2 | Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz. |
| | | | Taux de couverture = 72,71 % | Taux de couverture = 63,28 % | | |
| | | Emissions de GES de niveau 2 | 3721,12 Teq CO2 | 266,04 Teq CO2 | | |
| | | | Taux de couverture = 72,71 % | Taux de couverture = 63,28 % | | |
| | | Emissions de GES de niveau 3 | 104051,08 Teq CO2 | 75361,17 Teq CO2 | | |
| | | | Taux de couverture = 72,71 % | Taux de couverture = 63,28 % | | |
| | | Emissions totales de GES | 121876,68 Teq CO2 | 86716,75 Teq CO2 | | |
| | | | Taux de couverture = 72,71 % | Taux de couverture = 63,28 % | | |
| | | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC) | 418,81 (Teq CO2/million d'EUR) | | |
| | Taux de couverture = 72,90 % | | | Taux de couverture = 63,28 % | | |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA) | | 790,45 (Teq CO2/million d'EUR) | 693,18 (Teq CO2/million d'EUR) | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. | |
| | | Taux de couverture = 73,28 % | Taux de couverture = 63,28 % | | | |

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

| | | | | | | | | |
|--|--|---|---|------------------------------|---|---|--|--|
| | | | | | Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). | | | |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 0,10 % | 0,10 % | Taux de couverture = 80,08 % | Taux de couverture = 77,38 % | Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). | | |
| | | | | | | | | |
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie | Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,05 % | Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,44 % | Taux de couverture = 72,15 % | Taux de couverture = 68,16 % | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). | | |
| | | Taux de couverture = 72,15 % | Taux de couverture = 68,16 % | | | | | |
| | | Part d'énergie non-renouvelable produite = 36,90 % | Part d'énergie non-renouvelable produite = 46,85 % | | | | | |
| | | Taux de couverture = 22,94 % | Taux de couverture = 19,73 % | | | | | |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | 0,58 (GWh/million d'EUR) | 0,83 (GWh/million d'EUR) | Taux de couverture = 80,35 % | Taux de couverture = 72,26 % | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). | | |
| | | | | | | | | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements | 1,04 % | 1,10 % | | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|------------------------------|------------------------------|--|--|
| | sensibles sur le plan de la biodiversité | ts situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | Taux de couverture = 72,80 % | Taux de couverture = 69,69 % | | <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);</p> <p>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 9488,55 (T/million d'EUR CA) | 4146,74 (T/million d'EUR CA) | Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 1130,23 (Tonnes) | 728,18 (Tonnes) | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des | 0 % | 0 % | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet | <p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ;</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui</p> |

| | | | | | | |
|--|--|---|------------------------------|------------------------------|---|--|
| | | entreprises multinationales | | | de la Société de gestion. | concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 0,38 % | 0,40 % | | Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 75,57 % | Taux de couverture = 79,27 % | | |
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 13,20 % | 14,04 % | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 39,28 % | Taux de couverture = 29,14 % | | |
| | | Ratio femmes/hommes | 36,43 % | 37,27 % | | |

| | | | | | | |
|---|---|--|------------------------------|------------------------------|---|---|
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | Taux de couverture = 78,64 % | Taux de couverture = 77,61 % | | <p>l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.</p> <p>Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISF.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0 % | 0 % | | <p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| | | | Taux de couverture = 100 % | Taux de couverture = 0 % | | |
| Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales | | | | | | |
| Eau, déchets et autres matières | Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques | Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques | 0 % | 0 % | | <p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)</p> |
| | | | Taux de couverture = 71,81 % | Taux de couverture = 77,38 % | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption | Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 0,05 % | 0,07 % | | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des</p> |
| | | | Taux de couverture = 79,11 % | Taux de couverture = 78,17 % | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|---|
| | | | | | | indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
|--|--|--|--|--|--|---|

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

| Actif | Secteur | Poids | Pays |
|--|-------------------------------|-------|------------------|
| OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC | | 2,02% | |
| ALSTRIA OFFICE REIT-AG RegS | Immobilier | 1,44% | Allemagne |
| ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION CO RegS | Technologies de l'information | 1,04% | Italie |
| ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y MTN RegS | Industrie | 1,03% | Espagne |
| IBERDROLA INTERNATIONAL BV RegS | Services aux collectivités | 0,92% | Espagne |
| TENNET HOLDING BV RegS | Services aux collectivités | 0,91% | Pays-Bas |
| TELEFONICA EUROPE BV RegS | Services de communication | 0,91% | Espagne |
| OFI INVEST ESG LIQUIDITES I | | 0,89% | France |
| INPOST SA RegS | Industrie | 0,89% | Pologne |
| EDP SA RegS | Services aux collectivités | 0,88% | Portugal |
| SILGAN HOLDINGS INC RegS | Biens et services industriels | 0,87% | États-Unis |
| ROQUETTE FRERES SA RegS | Soins de santé | 0,86% | France |
| ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING (UK RegS) | Consommation discrétionnaire | 0,86% | République tchèq |
| TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE NETHER | Santé | 0,82% | Israël |
| VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FIN PNC9 RegS | Consommation discrétionnaire | 0,78% | Allemagne |

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au 30 septembre 2025, le Fonds Maître a **91,21%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

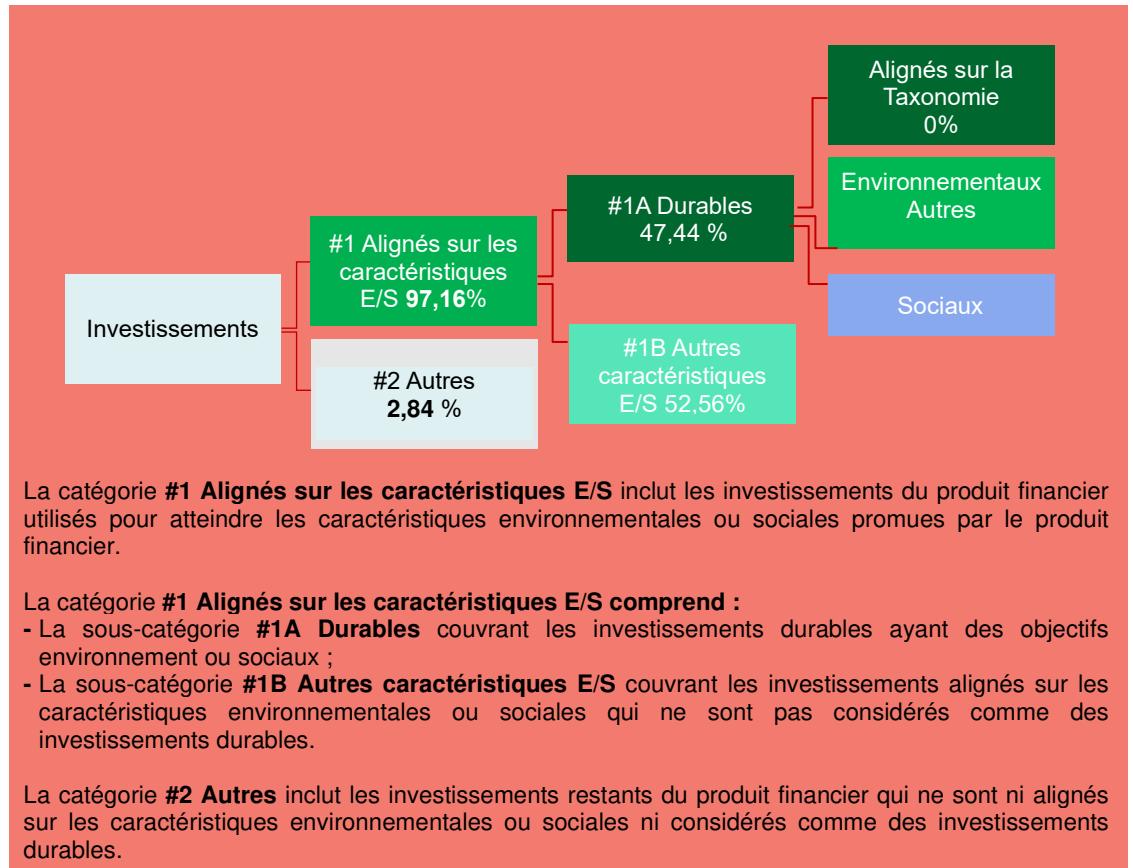
Le Fonds Maître a **8,79%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **8,84 %** de liquidités ;
- **-4,99 %** de dérivés ;
- **4,94 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds Maître a **46,20%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds Maître a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 25% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La décomposition sectorielle du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| Secteurs | pois |
|--|--------|
| Finance | 30,99% |
| Consommation discrétionnaire | 14,32% |
| Industrie | 11,43% |
| Services aux collectivités | 9,58% |
| Services de communication | 8,39% |
| Biens et services industriels | 6,48% |
| Immobilier | 5,43% |
| Santé | 4,20% |
| Autre | 2,91% |
| Soins de santé | 2,56% |
| Technologies de l'information | 2,27% |
| Pétrole et gaz | 1,46% |
| Autre | 0,00% |
| Confidential - For Internal Use Only. Generated: Oct 20 2025 07:29:38 CEST | |
| Powered by BlackRock Solutions® | |
| | 0,00% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?**

Oui

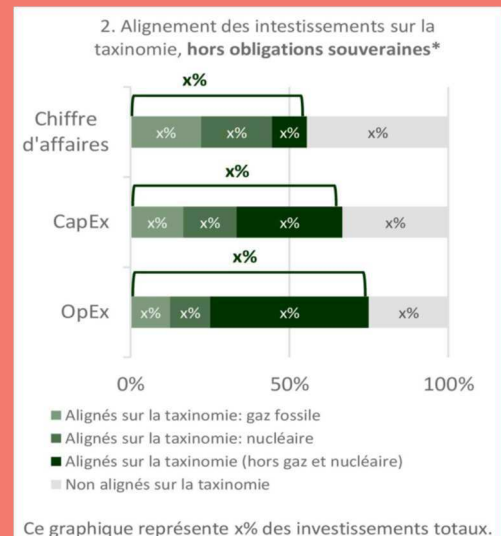
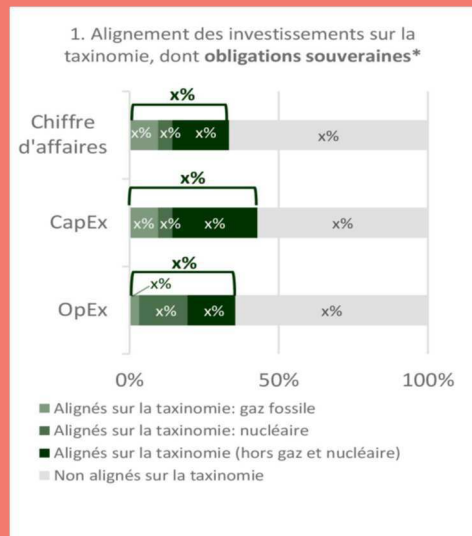
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **27,38%**.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 5,14%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00) qui est cohérent avec la stratégie du Fonds Maître.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement

UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025
Fonds Commun de Placement
UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Séverine Ernest
KPMG le 27/01/2026 23:15:01



Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | - | - |
| Titres financiers | 3 511 560,94 | 4 841 884,20 |
| Actions et valeurs assimilées (A) | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations convertibles en actions (B) | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances (D) | - | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 3 511 560,94 | 4 841 884,20 |
| OPCVM | 3 511 560,94 | 4 841 884,20 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | - | - |
| Autres OPC et fonds d'investissements | - | - |
| Dépôts (F) | - | - |
| Instruments financiers à terme (G) | - | - |
| Opérations temporaires sur titres (H) | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Prêts (I) | - | - |
| Autres actifs éligibles (J) | - | - |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 3 511 560,94 | 4 841 884,20 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | - | 17 655,80 |
| Comptes financiers | 100 131,09 | 92 150,54 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*) | 100 131,09 | 109 806,34 |
| Total Actif I+II | 3 611 692,03 | 4 951 690,54 |

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 3 493 493,17 | 4 526 256,59 |
| Report à nouveau sur revenu net | 27,49 | 9,75 |
| Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes | - | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | - | - |
| Résultat net de l'exercice | 110 471,57 | 416 957,32 |
| Capitaux propres | 3 603 992,23 | 4 943 223,66 |
| Passifs de financement II (*) | - | - |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 3 603 992,23 | 4 943 223,66 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Instruments financiers à terme (B) | - | - |
| Emprunts (C) | - | - |
| Autres passifs éligibles (D) | - | - |
| Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D | - | - |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 7 699,80 | 8 466,88 |
| Concours bancaires | - | - |
| Sous-total autres passifs IV | 7 699,80 | 8 466,88 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 3 611 692,03 | 4 951 690,54 |

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur actions | - | - |
| Produits sur obligations | 110 846,31 | 155 697,81 |
| Produits sur titres de créances | 5 110,59 | 5 678,25 |
| Produits sur des parts d'OPC | - | - |
| Produits sur instruments financiers à terme | - | - |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Produits sur prêts et créances | - | - |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Autres produits financiers | 2 478,35 | 3 271,03 |
| Sous-total Produits sur opérations financières | 118 435,25 | 164 647,09 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur opérations financières | - | - |
| Charges sur instruments financiers à terme | - | - |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Charges sur emprunts | - | - |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Charges sur passifs de financement | - | - |
| Autres charges financières | - | - |
| Sous-total Charges sur opérations financières | - | - |
| Total Revenus financiers nets (A) | 118 435,25 | 164 647,09 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance | - | - |
| Autres produits | - | - |
| Autres charges : | -56 153,48 | -73 844,42 |
| Frais de gestion de la société de gestion | -56 153,48 | -73 844,42 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | - | - |
| Impôts et taxes | - | - |
| Autres charges | - | - |
| Sous-total Autres produits et Autres charges (B) | -56 153,48 | -73 844,42 |
| Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B | 62 281,77 | 90 802,67 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -2 652,65 | 11 811,43 |
| Sous-total Revenus nets I = C+D | 59 629,12 | 102 614,10 |

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|--------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus et moins-values réalisées | 294 519,26 | 163 410,99 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -1 752,00 | -209,15 |
| Frais de recherche | - | - |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | - | - |
| Indemnités d'assurance perçues | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 292 767,26 | 163 201,84 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -44 670,06 | -27 154,44 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F | 248 097,20 | 136 047,40 |
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | -163 739,32 | 307 011,45 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | - | - |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G) | -163 739,32 | 307 011,45 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 24 751,96 | -40 709,52 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H | -138 987,36 | 266 301,93 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | -58 267,39 | -88 006,11 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | - | - |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K | -58 267,39 | -88 006,11 |
| Impôt sur le résultat V | - | - |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 110 471,57 | 416 957,32 |

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM Maître UFF Obligations 5-7 . Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

Critères financiers du Fonds Maître

Le Fonds Maître sera investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net des pays de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net de toutes zones géographiques. Les titres issus de pays émergents seront limités à 10% de son actif net.

Le Fonds Maître pourra être investi entre 0% et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;*
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.*

L'exposition du FCP au risque de change est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 | 29/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Actif net | | | | | |
| en EUR | 3 603 992,23 | 4 943 223,66 | 5 522 090,96 | 5 949 149,00 | 8 069 971,80 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Parts | 3 855,9440 | 5 439,9584 | 6 631,7900 | 7 781,0115 | 8 653,2689 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | | |
| en EUR | 934,65 | 908,68 | 832,66 | 764,57 | 932,59 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | | | | |
| en EUR | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes) | | | | | |
| en EUR | 13,68 | 16,97 | 16,63 | 14,10 | 13,57 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | | | | |
| en EUR | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire | | | | | |
| en EUR | 64,34 | 25,00 | 7,02 | 9,64 | 30,12 |

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement le vendredi ou le cas échéant le dernier jour ouvré de la semaine à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,35% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, l'OPC supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0.50% TTC maximum
- frais indirects : le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais seront non significatif.

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fonds commun de placement.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 4 943 223,66 | 5 522 090,96 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 1 910,50 | 10 779,05 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -1 460 073,78 | -1 058 506,65 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 62 281,77 | 90 802,67 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 292 767,26 | 163 201,84 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation | -163 739,32 | 307 011,45 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | -14 110,47 | -4 149,55 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | -58 267,39 | -88 006,11 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 3 603 992,23 | 4 943 223,66 |

Souscriptions rachats

| | |
|-----------------|------------|
| Parts émises | 2,0995 |
| Parts rachetées | 1 586,1139 |

Commissions

| | |
|--|------|
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FRO007448287 - UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL D

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Distribution |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

| Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | +/- | +/- | +/- |
|--|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| Actif | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Futures | - | NA | NA | NA |
| Options | - | NA | NA | NA |
| Swaps | - | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | - | NA | NA | NA |
| Total | - | NA | NA | NA |

Exposition sur le marché des obligations convertibles

| Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|---|-------------------|--|---------------|----------|------------------------------------|-------------|
| | | < 1 an | 1 < X < 5 ans | > 5 ans | < 0,6 | 0,6 < X < 1 |
| Total | - | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

| Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
|---|-------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|---|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 100 | - | - | - | 100 |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

| Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
|--|--------------------------|-------------------------|--|---------------------------|--|
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | - | - | - | - |
| Options | NA | - | - | - | - |
| Swaps | NA | - | - | - | - |
| Autres instruments | NA | - | - | - | - |
| Total | NA | - | - | - | 100 |

| Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers | 0-3 mois +/- | 3 mois-1 an +/- | 1-3 ans +/- | 3-5 ans +/- | >5 ans +/- |
|--|------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 100 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | - | - | - | - | - |
| Options | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - |
| Autres instruments | - | - | - | - | - |
| Total | 100 | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché des devises

| Ventilation par devise | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|
| Montants exprimés en milliers | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | - | - | - | - | - |
| Devises à livrer | - | - | - | - | - |
| Futures options swaps | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | - | - | - |

Exposition directe aux marchés de crédit

| Ventilation par la notation des investissements | | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------|---|
| Montants exprimés en milliers | Investment Grade | Non Investment Grade | Non notés | |
| | +/- | +/- | +/- | |
| Actif | | | | |
| Obligations convertibles en actions | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

| Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers | Investment Grade +/- | Non Investment Grade +/- | Non notés +/- |
|---|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | - | - | - |
| Solde net | - | - | - |

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers | valeur actuelle constitutive d'une créance | valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|---|---|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | - | |
| Instruments financiers à terme non compensés | - | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | - | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | |
| Créances représentatives de titres prêtés | - | |
| Titres financiers empruntés | - | |
| Titres reçus en garantie | - | |
| Titres financiers donnés en pension | - | |
| Créances | - | |
| Collatéral espèces | - | |
| Dépôt de garantie espèces versé | - | |
| Comptes financiers | 100 | |
| <i>CACEIS Bank</i> | 100 | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | - |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | - |
| Instruments financiers à terme non compensés | | - |
| Dettes | | - |
| Collatéral espèces | | - |
| Concours bancaires | | - |

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination du Fonds | | Orientation des placements / style de gestion | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition exprimé en milliers |
|-------------------------------|---------------------------------------|--|---|-------------------------|---|
| <i>Société de gestion</i> | <i>Pays de domiciliation du fonds</i> | | | | |
| FR0007033683 OFI INVEST AM | UFF OBLIGATIONS 5-7 M France | | Obligations | EUR | 3 512 |
| Total | | | | | 3 512 |

Créances et Dettes

| Ventilation par nature | 30/09/2025 |
|---|------------------|
| Créances | |
| Total créances | - |
| Dettes | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -7 699,80 |
| Total dettes | -7 699,80 |
| Total | -7 699,80 |

Frais de gestion

| | |
|---|------|
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,36 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2025 |
|---|------------|
| Garanties reçues | - |
| dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Garanties données | - |
| dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | - |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | - |
| Autres engagements hors bilan | - |
| Total | - |

Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|--|-----------------------|------------|----------|----------------------------|
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | | | | |
| | Néant | | | |
| Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités | | | | |
| FR0007033683 | UFF OBLIGATIONS 5-7 M | 3 060,5839 | 1 147,35 | 3 511 560,94 |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|------------------|-------------------|
| Revenus nets | 59 629,12 | 102 614,10 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | -58 267,39 | -88 006,11 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 1 361,73 | 14 607,99 |
| Report à nouveau | 27,49 | 9,75 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 1 389,22 | 14 617,74 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 1 388,14 | 14 579,09 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 1,08 | 38,65 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 1 389,22 | 14 617,74 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 13,32 | 14,29 |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 3 855,9440 | 5 439,9584 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,36 | 2,68 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 248 097,20 | 136 047,40 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 248 097,20 | 136 047,40 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 248 097,20 | 136 047,40 |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | 248 097,20 | 136 047,40 |
| Total | 248 097,20 | 136 047,40 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 3 855,9440 | 5 439,9584 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------------|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles nettes | | | | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | | | | - | - |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Obligations convertibles en actions | | | | - | - |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | - | - |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Titres de créances | | | | - | - |
| <i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements | | | | 3 511 560,94 | 97,44 |
| <i>OPCVM</i> | | | | <i>3 511 560,94</i> | <i>97,44</i> |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 M | Finance/Assurance | EUR | 3 060,5839 | 3 511 560,94 | 97,44 |
| <i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i> | | | | - | - |
| <i>Autres OPC et fonds d'investissements</i> | | | | - | - |
| Dépôts | | | | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers empruntés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers donnés en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Autres opérations temporaires</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations de cession sur instruments financiers</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations temporaires sur titres financiers</i> | | | | - | - |
| Prêts | | | | - | - |
| Emprunts | | | | - | - |
| Autres actifs éligibles | | | | - | - |
| Autres passifs éligibles | | | | - | - |
| Total | | | | 3 511 560,94 | 97,44 |

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | | | | |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|---------------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Total Taux d'intérêts | | - | - | - |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| Total Crédit | | - | - | - |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | | | | |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|---------------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Total Taux d'intérêts | | - | - | - |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| Total Crédit | | - | - | - |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 3 511 560,94 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | - |
| Total instruments financiers à terme - actions | - |
| Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts | - |
| Total instruments financiers à terme - change | - |
| Total instruments financiers à terme - crédit | - |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | - |
| Appels de marge | - |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | - |
| Autres actifs (+) | 100 131,09 |
| Autres passifs (-) | -7 699,80 |
| Passifs de financement (-) | - |
| Total = actif net | 3 603 992,23 |

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

UFF OBLIGATIONS 5-7

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**
Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**
Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

UFF Obligations 5-7.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | | Devise de libellé | Montant initial de la part | Souscripteurs concernés | Montant minimum pour la première souscription | Montant minimum pour les souscriptions ultérieures |
|------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------------------------|---|---|--|
| | Revenu net | Plus-values nettes réalisées | | | | | |
| Part M FR0007033683 | Capitalisation et/ou distribution | Capitalisation et/ou distribution | Euro | 1.000 euros | Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels, aux OPC et/ou aux FCPE | 300.000 euros | Pas de minimum |
| Part N FR001400OY24 | Capitalisation | Capitalisation | Euro | 100 | Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance commercialisés par l'Union Financière de France Banque | 1 part | Pas de minimum |

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'investir de manière active sur les obligations et autres titres de créance internationaux afin d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, le meilleur rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux des obligations et autres titres de créance internationaux sans toutefois chercher à surperformer un indicateur.

Indicateur de référence

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Critères financiers :

Le FCP sera investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net des pays de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus de pays émergents seront limités à 10% de son actif net.

Le FCP pourra être investi entre 0% et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

L'exposition du FCP au risque de change est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

| | |
|--|---|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré : | Entre -5 et +15 |
| Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi : | OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise, hors OCDE : de 0% à 10% de l'actif net |
| Niveau de risque de change supporté par le FCP : | De 0% à 100% de l'actif net. |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé : | OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Autres zones : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net |

Critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille (hors liquidités, OPC et produits dérivés) devra être supérieure à :

- 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé à 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00), que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion appuie sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Le FCP n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille du FCP pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif net, dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris de pays émergents. Ils relèveront de toutes capitalisations et seront libellés en toutes devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 80% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant des titres de créance et instruments du marché monétaire est de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Le FCP pourra également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 20% de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net, en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

| | Investissement autorisé au niveau de l'OPC |
|--|--|
| OPCVM de droit français ou étranger | 10% |
| FIA de droit français* | 10% |
| FIA européens ou fonds d'investissement étrangers* | 10% |
| Fonds d'investissement étrangers | N/A |

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 10% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur single-name et sur indices), Total Return Swap (TRS) (sur single-name et sur indices)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles dans la limite de 20% de l'actif net
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le Fonds a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »). Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. La société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé de manière accessoire baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque lié aux pays des marchés émergents :

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Durée de placement recommandée

Cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

- Convergence ESG : amélioration de note / Note ESG Univers ISR : 60% ICE BofA euro high yield (HE00) 40% Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00)
- Minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Union Financière de France Banque

UFF Contact

72 avenue de l'Europe, 92274 Bois-Colombes Cedex- France

Téléphone : 0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.uff.net

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB-, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit High Yield a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (B et CCC), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +4,6 % pour le High Yield et +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année.

Le marché primaire a été particulièrement actif, avec des volumes d'émission record au printemps et en septembre. Le Fonds a participé à de nombreuses opérations, en restant sélectif et discipliné, privilégiant les émetteurs solides et les secteurs défensifs. Des arbitrages ont été réalisés tout au long de l'année, avec des ventes tactiques sur des noms comme Heimstaden, ABN, Caixa, KBC, Centrient, Orsted ou Urbaser, en fonction des publications de résultats ou de l'évolution du couple rendement/risque.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

La gestion du Fonds a été marquée par une approche tactique sur la duration, allongée progressivement pour tirer parti des mouvements de taux, notamment via l'utilisation de futures Bund. La sensibilité du portefeuille a été maintenue autour de 4 ans en fin de période, légèrement supérieure à celle de l'univers crédit.

La couverture crédit a été renforcée à plusieurs reprises, passant de 20 % à 50 % de l'actif net via l'indice Crossover, en réponse à des niveaux de valorisation historiquement tendus. L'allocation entre poches de rendement est restée globalement stable, avec une préférence pour les dettes hybrides corporate et les notations BB, au détriment des notations B.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, portée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 6,28% pour la part M et 5,59% pour la part N. Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

| Nom | Code ISIN | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début | VL de fin |
|----------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|-------------|------------|
| UFF OBLIGATIONS 5-7 PART M | FR0007033683 | 30/09/2024 | 30/09/2025 | 6,28% | - | 1 110,90 € | 1 147,35 € |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 PART N | FR001400OY24 | 30/09/2024 | 30/09/2025 | 5,59% | - | 100,56 € | 106,18 € |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

| NOM_FONDS | CATEGORIE | ISIN | TITRE | MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais) | |
|---------------------|-------------|---------------|---|---|----------------|
| | | | | ACQUISITIONS | CESSIONS |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OPC | FR001400KPZ3 | OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I | 270 347 406,46 | 274 657 809,35 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OPC | FR001400A357 | OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R | 1 387 533,18 | 9 345 233,94 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OPC | FR0010596783 | OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC | 9 345 205,98 | 798 768,81 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | XS3025437982 | ALSTRIA OFFICE REIT AG 5.5% 20/03/2031 | 6 518 226,00 | 810 286,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | BE6357126372 | BELFIUS BANK SA/NV VAR PERP | 5 400 000,00 | 3 627 032,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | FR001400O5090 | LA BANQUE POSTALE VAR PERPETUAL | 489 622,00 | 5 109 262,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | XS3081797964 | TEVA PHARM FIN IV 4.125% 01/06/2031 | 4 832 335,36 | 1 401 974,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | FR001400WJH9 | BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 15/01/2035 | 4 775 520,00 | 4 795 936,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | XS2927492798 | ALMA TH 5.0 10-30 | 4 764 738,58 | 406 388,00 |
| UFF OBLIGATIONS 5-7 | OBLIGATIONS | XS3029358317 | ACS ACTIVIDADES CONS Y S 3.75% 11/06/2030 | 4 667 053,00 | 299 643,00 |

Réfaction - UFF OBLIGATIONS 5-7 – PART M – Code ISIN : FR0007033683

En application des dispositions prévus par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : **35,05€**

Janvier 2025 = 9,63€

Avril 2025 = 7,59€

Juillet 2025 = 9,03€

Octobre 2025 = solde de 8,8€

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : **0€**
- Dont par non éligible à la réfaction : **35,05€**

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **31 305 643 euros**
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- **Crédit :** **207 900 000 euros**
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **15 063 810 euros**
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **CREDIT AGRICOLE CIB**
- **NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS**
- **SOCIETE GENERALE CIB**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, UFF Obligations 5-7 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
UFF Obligations 5-7

Identifiant d'entité juridique :
969500JD7X57T055IB76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,20% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

UFF Obligations 5-7 (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,20% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche en « Amélioration de note » et s'engage ainsi à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composée à 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00), que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds au regard de sa stratégie.

L'indicateur de référence de l'univers ISR est cohérent avec la stratégie de gestion du Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,36 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,36 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 46,20% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille atteint **7,39** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, est de **6,25** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 46,20%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

| Indicateur d'incidence négative | Élément de mesure | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|------------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|--|
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement | | | | | |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES de niveau 1 | 14104,48 Teq CO2 | 9089,54 Teq CO2 | Ajustement de la formule | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|---|
| Emissions de gaz à effet de serre | | | Taux de couverture = 72,71 % | Taux de couverture = 63,28 % | d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz. |
| | Emissions de GES de niveau 2 | | 3721,12 Teq CO2 Taux de couverture = 72,71 % | 2266,04 Teq CO2 Taux de couverture = 63,28 % | | |
| | Emissions de GES de niveau 3 | | 104051,08 Teq CO2 Taux de couverture = 72,71 % | 75361,17 Teq CO2 Taux de couverture = 63,28 % | | |
| | Emissions totales de GES | | 121876,68 Teq CO2 Taux de couverture = 72,71 % | 89716,75 Teq CO2 Taux de couverture = 63,28 % | | |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC) | | 418,81 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 72,90 % | 436,95 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 63,28 % | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI) |
| | | | | | | |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA) | | 790,45 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 73,28 % | 693,18 (Teq CO2/million d'EUR). Taux de couverture = 63,28 % | | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. |
| | | | | | | |

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

| | | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|---|
| | | | | | | <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 0,10 % | 0,10 % | | <p>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat ;</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie | Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,05 % | Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,44 % | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| Taux de couverture = 72,15 % | | | Taux de couverture = 68,16 % | | | |
| Part d'énergie non-renouvelable produite = 36,90 % | | | Part d'énergie non-renouvelable produite = 46,85 % | | | |
| Taux de couverture = 22,94 % | | | Taux de couverture = 19,73 % | | | |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | 0,58 (GWh/million d'EUR) | 0,83 (GWh/million d'EUR) | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;</p> <p>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| Taux de couverture = 80,35 % | | | Taux de couverture = 72,26 % | | | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une | 1,04 % | 1,10 % | | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur</p> |
| | | | Taux de couverture = 72,80 % | Taux de couverture = 69,69 % | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|---|--|
| | | incidence négative sur ces zones | | | | <p>le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);</p> <p>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | <p>9488,55 (T/million d'EUR CA)</p> <p>Taux de couverture = 4,27 %</p> | <p>4146,74 (T/million d'EUR CA)</p> <p>Taux de couverture = 5,15 %</p> | <p>Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.</p> | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | <p>1130,23 (Tonnes)</p> <p>Taux de couverture = 35,99 %</p> | <p>728,18 (Tonnes)</p> <p>Taux de couverture = 38,33 %</p> | <p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p> | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | <p>0 %</p> <p>Taux de couverture = 93,75 %</p> | <p>0 %</p> <p>Taux de couverture = 87,76 %</p> | <p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p> | <p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ;</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte</p> |

| | | | | | | |
|--|---|--|------------------------------|------------------------------|---|--|
| | | | | | | mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | 0,38 % | 0,40 % | | Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | | Taux de couverture = 75,57 % | Taux de couverture = 79,27 % | | |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | | 13,20 % | 0,14 | | Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | | 36,43 % | 37,27 % | | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du |
| | | | Taux de couverture = 39,28 % | Taux de couverture = 29,14 % | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | |
| | | | Taux de couverture = 78,64 % | Taux de couverture = 77,61 % | | |

| | | | | | | |
|---|---|--|------------------------------|------------------------------|---|---|
| | | | | | | Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0 % | 0 % | | Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| Taux de couverture = 100 % | | | Taux de couverture = 0 % | | | |
| Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales | | | | | | |
| Eau, déchets et autres matières | Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques | Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques | 0 % | 0 % | | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024) |
| | | | Taux de couverture = 71,81 % | Taux de couverture = 77,38 % | | |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption | Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 0,05 % | 0,07 % | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 79,11 % | Taux de couverture = 78,17 % | | |

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Actif | Secteur | Poids | Pays |
|--|-------------------------------|-------|--------------------|
| OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC | | 2,02% | |
| ALSTRIA OFFICE REIT-AG RegS | Immobilier | 1,44% | Allemagne |
| ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION CO RegS | Technologies de l'information | 1,04% | Italie |
| ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y MTN RegS | Industrie | 1,03% | Espagne |
| IBERDROLA INTERNATIONAL BV RegS | Services aux collectivités | 0,92% | Espagne |
| TENNET HOLDING BV RegS | Services aux collectivités | 0,91% | Pays-Bas |
| TELEFONICA EUROPE BV RegS | Services de communication | 0,91% | Espagne |
| OFI INVEST ESG LIQUIDITES I | | 0,89% | France |
| INPOST SA RegS | Industrie | 0,89% | Pologne |
| EDP SA RegS | Services aux collectivités | 0,88% | Portugal |
| SILGAN HOLDINGS INC RegS | Biens et services industriels | 0,87% | États-Unis |
| ROQUETTE FRERES SA RegS | Soins de santé | 0,86% | France |
| ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING (UK RegS | Consommation discrétionnaire | 0,86% | République tchèque |
| TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE NETHER | Santé | 0,82% | Israël |
| VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FIN PNC9 RegS | Consommation discrétionnaire | 0,78% | Allemagne |



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **91,21%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

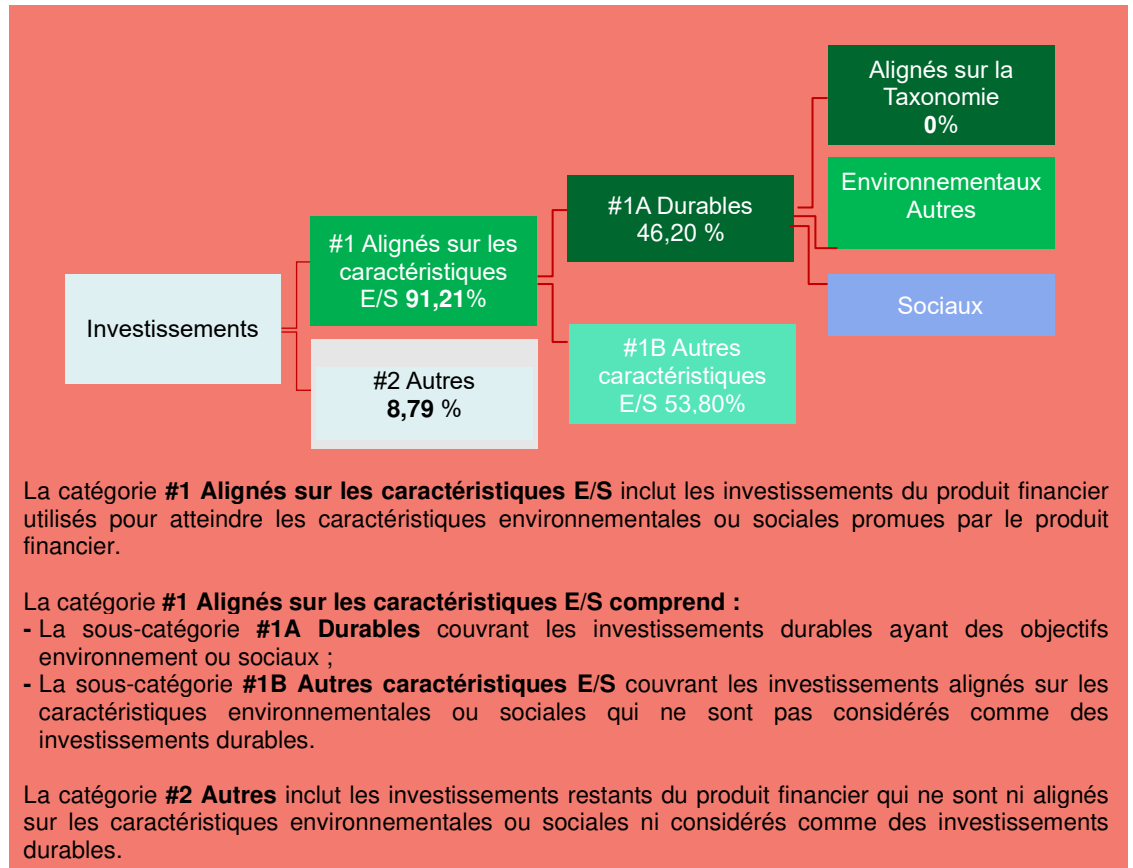
Le Fonds a **8,79%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **8,84%** de liquidités ;
- **-4,99%** de dérivés ;
- **4,94%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a 46,20% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 25% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| Secteurs | poids |
|--|--------|
| Finance | 30,99% |
| Consommation discrétionnaire | 14,32% |
| Industrie | 11,43% |
| Services aux collectivités | 9,58% |
| Services de communication | 8,39% |
| Biens et services industriels | 6,48% |
| Immobilier | 5,43% |
| Santé | 4,20% |
| Autre | 2,91% |
| Soins de santé | 2,56% |
| Technologies de l'information | 2,27% |
| Pétrole et gaz | 1,46% |
| Autre | 0,00% |
| Confidential - For Internal Use Only. Generated: Oct 20 2025 07:29:38 CEST | 0,00% |
| Powered by BlackRock Solutions® | 0,00% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?**

Oui

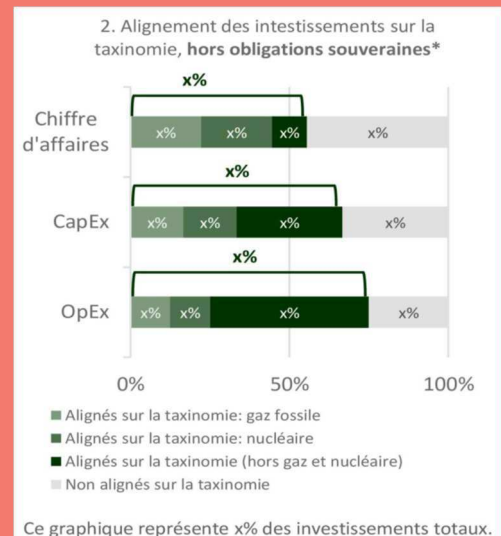
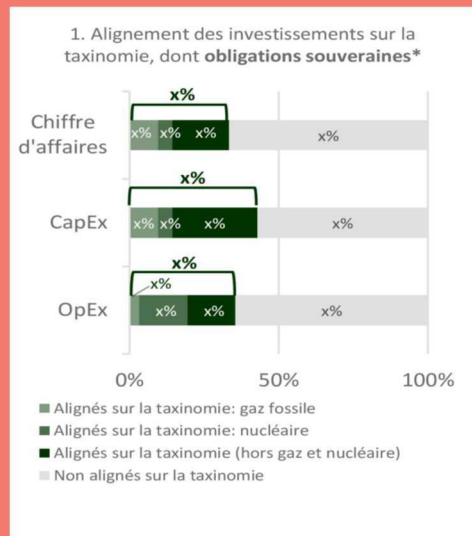
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **26,78%**.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 4,89%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités et des produits dérivés qui se limitent à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché dans une limite totale de 10% des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG dans une limite de 25%..

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00) qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement UFF OBLIGATIONS 5-7

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025
Fonds Commun de Placement
UFF OBLIGATIONS 5-7
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement UFF OBLIGATIONS 5-7

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF OBLIGATIONS 5-7 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Séverine Ernest
KPMG le 27/01/2026 19:28:06

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | - | - |
| Titres financiers | 431 968 657,63 | 321 486 148,77 |
| Actions et valeurs assimilées (A) | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations convertibles en actions (B) | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 419 097 103,60 | 305 225 265,68 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 419 097 103,60 | 305 225 265,68 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances (D) | - | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 12 529 399,74 | 15 343 044,21 |
| OPCVM | 12 529 399,74 | 15 343 044,21 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | - | - |
| Autres OPC et fonds d'investissements | - | - |
| Dépôts (F) | - | - |
| Instrument financiers à terme (G) | 342 154,29 | 917 838,88 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Prêts (I) | - | - |
| Autres actifs éligibles (J) | - | - |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 431 968 657,63 | 321 486 148,77 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 44 784 804,86 | 17 284 676,17 |
| Comptes financiers | 2 504 315,88 | 1 996 567,04 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*) | 47 289 120,74 | 19 281 243,21 |
| Total Actif I+II | 479 257 778,37 | 340 767 391,98 |

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 432 182 078,46 | 296 407 689,54 |
| Report à nouveau sur revenu net | 615,64 | 2 034,46 |
| Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes | - | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | - | - |
| Résultat net de l'exercice | 16 747 340,27 | 29 954 112,80 |
| Capitaux propres | 448 930 034,37 | 326 363 836,80 |
| Passifs de financement II (*) | - | - |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 448 930 034,37 | 326 363 836,80 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Instruments financiers à terme (B) | 22 687 600,39 | 7 922 097,54 |
| Emprunts (C) | - | - |
| Autres passifs éligibles (D) | - | - |
| Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D | 22 687 600,39 | 7 922 097,54 |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 7 640 143,39 | 6 481 457,42 |
| Concours bancaires | 0,22 | 0,22 |
| Sous-total autres passifs IV | 7 640 143,61 | 6 481 457,64 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 479 257 778,37 | 340 767 391,98 |

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur actions | - | - |
| Produits sur obligations | 14 642 795,04 | 8 605 644,02 |
| Produits sur titres de créances | - | - |
| Produits sur des parts d'OPC | - | - |
| Produits sur instruments financiers à terme | - | - |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Produits sur prêts et créances | - | - |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Autres produits financiers | 407 454,03 | 334 321,15 |
| Sous-total Produits sur opérations financières | 15 050 249,07 | 8 939 965,17 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur opérations financières | - | - |
| Charges sur instruments financiers à terme | - | - |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Charges sur emprunts | - | - |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Charges sur passifs de financement | - | - |
| Autres charges financières | -35 743,66 | -32 929,50 |
| Sous-total Charges sur opérations financières | -35 743,66 | -32 929,50 |
| Total Revenus financiers nets (A) | 15 014 505,41 | 8 907 035,67 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance | - | - |
| Autres produits | - | - |
| Autres charges : | -2 130 904,51 | -1 336 431,38 |
| Frais de gestion de la société de gestion | -2 130 904,51 | -1 336 431,38 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | - | - |
| Impôts et taxes | - | - |
| Autres charges | - | - |
| Sous-total Autres produits et Autres charges (B) | -2 130 904,51 | -1 336 431,38 |
| Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B | 12 883 600,90 | 7 570 604,29 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | 558 386,71 | 493 234,00 |
| Sous-total Revenus nets I = C+D | 13 441 987,61 | 8 063 838,29 |

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus et moins-values réalisées | 10 562 128,16 | -1 039 516,22 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -178 237,25 | -110 274,42 |
| Frais de recherche | - | - |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | - | - |
| Indemnités d'assurance perçues | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 10 383 890,91 | -1 149 790,64 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 947 950,87 | -1 174 978,40 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F | 11 331 841,78 | -2 324 769,04 |
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | 1 783 148,45 | 24 192 283,71 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | 19 252,00 | -34 456,99 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | - | - |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G) | 1 802 400,45 | 24 157 826,72 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | -61 855,85 | 6 374 611,25 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H | 1 740 544,60 | 30 532 437,97 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | -9 767 033,72 | -6 317 394,42 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | - | - |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K | -9 767 033,72 | -6 317 394,42 |
| Impôt sur le résultat V | - | - |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 16 747 340,27 | 29 954 112,80 |

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Critères financiers :

Le FCP sera investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net des pays de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus de pays émergents seront limités à 10% de son actif net.

Le FCP pourra être investi entre 0% et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

L'exposition du FCP au risque de change est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

| | |
|--|---|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré : | Entre -5 et +15 |
| Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi : | OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise, hors OCDE : de 0% à 10% de l'actif net |
| Niveau de risque de change supporté par le FCP : | De 0% à 100% de l'actif net. |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé : | OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Autres zones : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net |

Critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille (hors liquidités, OPC et produits dérivés) devra être supérieure à :

- 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé à 60% de l'indice

« ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00), que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion appuie sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Le FCP n'est pas labélisé ISR.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 | 29/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 |
|---|----------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------|
| Actif net | | | | | |
| en EUR | 448 930 034,37 | 326 363 836,80 | 209 119 910,48 | 181 024 317,10 | 238 735 996,67 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Catégorie de parts M | 378 907,8073 | 293 781,6473 | 205 787,6573 | 194 092,9807 | 209 845,4444 |
| Catégorie de parts N | 133 624,0000 | 1,0000 | - | - | - |
| Valeur liquidative unitaire | | | | | |
| Catégorie de parts M en EUR | 1 147,35 | 1 110,90 | 1 016,19 | 932,66 | 1 137,67 |
| Catégorie de parts N en EUR | 106,18 | 100,56 ⁽¹⁾ | - | - | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | | | | |
| Catégorie de parts M en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts N en EUR | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes) | | | | | |
| Catégorie de parts M en EUR | 35,05 | 31,14 | 31,23 | 32,65 | 33,79 |
| Catégorie de parts N en EUR | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | | | | |
| Catégorie de parts M en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts N en EUR | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire | | | | | |
| Catégorie de parts M en EUR | 28,98 | -7,91 | -36,08 | 30,82 | - |
| Catégorie de parts N en EUR | 5,14 | -0,31 | - | - | - |

(1) La catégorie de parts N a été créée le 02/09/2024 avec une valeur nominale de EUR 100.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours d'ouverture (J)
- Zone Europe : cours de clôture (J-1)
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix de marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « spread » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur.

Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les swaps d'indice et autres swaps

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Europe : au cours de compensation de (J-1)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation ou de taxes.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans le FCP, la société de gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le FCP.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du FCP.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,50% TTC pour la part M,
- 1,35% TTC pour la part N.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés mais resteront non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Catégorie de part M :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégorie de part N :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégorie de part M :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégorie de part N :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 326 363 836,80 | 209 119 910,48 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 139 163 103,74 | 107 409 559,64 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -30 038 563,50 | -12 908 891,77 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 12 883 600,90 | 7 570 604,29 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 10 383 890,91 | -1 149 790,64 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation | 1 802 400,45 | 24 157 826,72 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | -1 861 201,21 | -1 517 987,50 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | -9 767 033,72 | -6 317 394,42 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 448 930 034,37 | 326 363 836,80 |

Souscriptions rachats

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Catégorie de parts M | |
| Parts émises | 111 563,4700 |
| Parts rachetées | 26 437,3100 |
| Catégorie de parts N | |
| Parts émises | 133 623,0000 |
| Parts rachetées | - |

Commissions

| | |
|--|------|
| Catégorie de parts M | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts N | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0007033683 - UFF OBLIGATIONS 5-7 M

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation et/ou Distribution |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

FR0014000Y24 - UFF OBLIGATIONS 5-7 N

| | | | |
|---------------------|-----|--|----------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation |

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

| Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | +/- | +/- | +/- |
|--|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| Actif | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Futures | - | NA | NA | NA |
| Options | - | NA | NA | NA |
| Swaps | - | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | - | NA | NA | NA |
| Total | - | NA | NA | NA |

Exposition sur le marché des obligations convertibles

| Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|---|-------------------|--|---------------|---------|------------------------------------|-------------|
| | | < 1 an | 1 < X < 5 ans | > 5 ans | < 0,6 | 0,6 < X < 1 |
| Total | - | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

| Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
|---|-------------------|------------------|--------------------------------------|--------------------|---|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | 419 097 | 407 772 | 11 325 | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 2 504 | - | - | - | 2 504 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 0 | - | - | - | 0 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 15 064 | - | - | - |
| Options | NA | - | - | - | - |
| Swaps | NA | - | - | - | - |
| Autres instruments | NA | - | - | - | - |
| Total | NA | 422 836 | 11 325 | - | 2 504 |

| Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers | 0-3 mois +/- | 3 mois-1 an +/- | 1-3 ans +/- | 3-5 ans +/- | >5 ans +/- |
|--|-----------------|--------------------|----------------|----------------|---------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | 2 411 | 3 446 | 13 772 | 102 427 | 297 041 |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 2 504 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 0 | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

| Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers | 0-3 mois +/- | 3 mois-1 an +/- | 1-3 ans +/- | 3-5 ans +/- | >5 ans +/- |
|--|------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | - | - | - | - | 15 064 |
| Options | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - |
| Autres instruments | - | - | - | - | - |
| Total | 4 916 | 3 446 | 13 772 | 102 427 | 312 105 |

Exposition directe sur le marché des devises

| Ventilation par devise Montants exprimés en milliers | GBP +/- | USD +/- | JPY +/- | Autres +/- |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| Actif | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 18 288 | 13 301 | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Créances | 607 | - | - | - |
| Comptes financiers | 1 020 | 567 | - | 0 |
| Passif | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | 0 | 0 |
| Hors-bilan | | | | |
| Devises à recevoir | - | - | - | - |
| Devises à livrer | -18 520 | -12 738 | - | - |
| Futures options swaps | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - |
| Total | 1 395 | 1 130 | 0 | 0 |

Exposition directe aux marchés de crédit

| Ventilation par la notation des investissements | Investment Grade | Non Investment Grade | Non notés |
|--|-------------------------|-----------------------------|------------------|
| Montants exprimés en milliers | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 138 280 | 275 313 | 5 504 |
| Titres de créances | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | - | - | -207 900 |
| Solde net | 138 280 | 275 313 | -202 396 |

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Ventilation par contrepartie | valeur actuelle constitutive d'une créance | valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|---|---|
| Montants exprimés en milliers | | |
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers à terme non compensés | - | - |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | - |
| Créances représentatives de titres prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres reçus en garantie | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Créances | 32 771 | - |
| Collatéral espèces | 32 467 | - |
| <i>BNP Paribas</i> | 32 467 | - |
| Dépôt de garantie espèces versé | 304 | - |
| <i>CACIB</i> | 304 | - |
| Comptes financiers | 2 504 | - |
| <i>CACEIS Bank</i> | 2 504 | - |

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

| Ventilation par contrepartie | valeur actuelle constitutive d'une créance | valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Montants exprimés en milliers | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | - |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | - |
| Instruments financiers à terme non compensés | | - |
| Dettes | | - |
| Collatéral espèces | | - |
| Concours bancaires | | 0 |
| CACEIS Bank | | 0 |

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination du Fonds | Orientation des placements / style de gestion | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition exprimé en milliers |
|-------------------------------|---|---|----------------------------------|--|
| <i>Société de gestion</i> | <i>Pays de domiciliation du fonds</i> | | | |
| FR0010596783 OFI INVEST AM | OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC France | Obligations | EUR | 8 709 |
| FR001400KPZ3 OFI INVEST AM | OFI INVEST ESG LIQUIDITES I France | Monétaire | EUR | 3 820 |
| Total | | | | 12 529 |

Créances et Dettes

| Ventilation par nature | 30/09/2025 |
|---|----------------------|
| Créances | |
| Dépôt de garantie sur les marchés à terme | 304 457,00 |
| Collatéral espèces versé | 32 467 276,33 |
| Vente à règlement différé | 11 445 646,38 |
| Coupons à recevoir | 91 585,67 |
| Souscriptions à recevoir | 475 839,48 |
| Total créances | 44 784 804,86 |

Créances et Dettes (suite)

| Ventilation par nature | 30/09/2025 |
|---|---------------------------|
| Dettes | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -231 238,65 |
| Achat à règlement différé | -7 263 567,06 |
| Rachats à payer | -126 019,05 |
| Autre | -19 318,63 ⁽²⁾ |
| Total dettes | -7 640 143,39 |
| Total | 37 144 661,47 |

(2) Provision frais RTO

Frais de gestion

| | |
|---|------|
| Catégorie de parts M | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,50 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts N | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,23 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2025 |
|---|------------|
| Garanties reçues | - |
| dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Garanties données | - |
| dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | - |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | - |
| Autres engagements hors bilan | - |
| Total | - |

Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|--|-------------------------------|-------------|----------|-------------------------------|
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | | | | |
| | Néant | | | |
| Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités | | | | |
| FRO01400KPZ3 | OFI INVEST ESG LIQUIDITES I | 3 600,00 | 1 061,13 | 3 820 068,00 |
| FRO010596783 | OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC | 65 820,2217 | 132,32 | 8 709 331,74 |
| | <i>Sous-total</i> | | | <i>12 529 399,74</i> |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|----------------------|---------------------|
| Catégorie de parts M | | |
| Revenus nets | 13 103 458,12 | 8 063 838,11 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | -9 767 033,72 | -6 317 394,42 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 3 336 424,40 | 1 746 443,69 |
| Report à nouveau | 615,64 | 2 034,46 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 3 337 040,04 | 1 748 478,15 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 3 334 388,70 | 1 748 000,80 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 2 651,34 | 477,35 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 3 337 040,04 | 1 748 478,15 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 26,25 | 25,19 |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 378 907,8073 | 293 781,6473 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 8,80 | 5,95 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|-------------------|---------------------------|
| Catégorie de parts N | | |
| Revenus nets | 338 529,49 | 0,18⁽³⁾ |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 338 529,49 | 0,18 |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 338 529,49 | 0,18 |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 338 529,49 | 0,18 |
| Total | 338 529,49 | 0,18 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

(3) La catégorie de parts N a été créée le 02/09/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Catégorie de parts M | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 10 983 130,48 | -2 324 768,55 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 10 983 130,48 | -2 324 768,55 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 10 983 130,48 | -2 324 768,55 |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | 10 983 130,48 | -2 324 768,55 |
| Total | 10 983 130,48 | -2 324 768,55 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|-------------------|----------------------------|
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 378 907,8073 | 293 781,6473 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Catégorie de parts N | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 348 711,30 | -0,49⁽⁴⁾ |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 348 711,30 | -0,49 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 348 711,30 | -0,49 |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | 348 711,30 | -0,49 |
| Total | 348 711,30 | -0,49 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |

(4) La catégorie de parts N a été créée le 02/09/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles nettes | | | | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | | | | - | - |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Obligations convertibles en actions | | | | - | - |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | 419 097 103,60 | 93,35 |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | 419 097 103,60 | 93,35 |
| A2A EX AEM 5.0% PERP | Energie | EUR | 2 300 000,00 | 2 406 653,08 | 0,54 |
| ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 500 000,00 | 2 652 831,86 | 0,59 |
| ABN AMRO BK 6.375% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 300 000,00 | 1 385 123,31 | 0,31 |
| ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y SERVICIOS 3.75% 11/06/2030 | Construction | EUR | 4 400 000,00 | 4 445 453,01 | 0,99 |
| AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15/08/2026 | Immobilier | EUR | 254 000,00 | 258 294,48 | 0,06 |
| AGEAS NV EX FORTIS 4.625% 02/05/2056 | Finance/Assurance | EUR | 2 200 000,00 | 2 287 568,87 | 0,51 |
| AIR FR KLM 3.75% 04/09/2030 EMTN | Transport | EUR | 2 400 000,00 | 2 399 365,22 | 0,53 |
| ALBION FINANCING 1 SARL 5.375% 21/05/2030 | Finance/Assurance | EUR | 2 177 000,00 | 2 266 538,65 | 0,50 |
| ALEXANDRITE LAKE LUX HOLDINGS SARL 6.75% 30/07/2030 | Finance/Assurance | EUR | 2 171 000,00 | 2 246 237,53 | 0,50 |
| ALLIANZ SE 2.6% PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 1 769 081,70 | 0,39 |
| ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 4.125% 15/02/2031 | Finance/Assurance | EUR | 3 769 000,00 | 3 693 206,91 | 0,82 |
| ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30/10/2030 | IT/Communication | EUR | 4 327 000,00 | 4 494 422,86 | 1,00 |
| ALPHA BANK 5.0% 12/05/2030 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 1 500 000,00 | 1 630 843,56 | 0,36 |
| ALSTRIA OFFICE REITAG 5.5% 20/03/2031 | Immobilier | EUR | 5 800 000,00 | 6 209 693,13 | 1,38 |
| ALTAREA COGEDIM 1.75% 16/01/2030 | Immobilier | EUR | 2 100 000,00 | 1 968 708,82 | 0,44 |
| AMBER FIN 6.625% 15/07/2029 | Admin. privée | EUR | 2 644 000,00 | 2 820 432,39 | 0,63 |
| APA INFRASTRUCTURE 7.125% 09/11/2083 | Finance/Assurance | EUR | 2 700 000,00 | 3 108 650,17 | 0,69 |
| APCOA GROUP 6.0% 15/04/2031 | Transport | EUR | 2 800 000,00 | 2 917 354,77 | 0,65 |
| ARAMARK INTL FINANCE SARL 4.375% 15/04/2033 | Finance/Assurance | EUR | 2 453 000,00 | 2 516 710,09 | 0,56 |
| ARKEMA 3.5% 12/09/2034 EMTN | Manufacture | EUR | 1 200 000,00 | 1 188 896,45 | 0,26 |
| AROWNTOWN 4.8% 16/07/2029 EMTN | Immobilier | EUR | 1 500 000,00 | 1 592 495,81 | 0,35 |
| AROWNTOWN FINANCE SARL 5.0% PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 400 000,00 | 2 321 018,74 | 0,52 |
| ASR NEDERLAND NV 6.625% PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 100 000,00 | 2 302 754,66 | 0,51 |
| ASS GENERALI 4.1562% 03/01/2035 | Finance/Assurance | EUR | 1 618 000,00 | 1 719 514,14 | 0,38 |
| ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 689 000,00 | 1 854 013,08 | 0,41 |
| AVIVA 4.0% 03/06/2055 | Finance/Assurance | GBP | 2 700 000,00 | 2 657 182,14 | 0,59 |
| AXA 6.375% PERP EMTN | Finance/Assurance | EUR | 2 300 000,00 | 2 511 981,54 | 0,56 |
| BALL 4.25% 01/07/2032 | Manufacture | EUR | 2 390 000,00 | 2 485 801,57 | 0,55 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| BANCO COMERCIAL PORTUGUES 4.75% 20/03/2037 | Finance/Assurance | EUR | 2 200 000,00 | 2 353 230,23 | 0,52 |
| BANCO DE BADELL 6.5% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 600 000,00 | 1 704 130,28 | 0,38 |
| BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09/03/2028 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 599 225,48 | 0,13 |
| BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03/09/2030 | Finance/Assurance | EUR | 2 100 000,00 | 2 179 570,62 | 0,49 |
| BANK OF MONTREAL 3.75% 10/07/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 800 000,00 | 1 863 323,39 | 0,42 |
| BARCLAYS 1.106% 12/05/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 700 000,00 | 1 515 639,95 | 0,34 |
| BARCLAYS 4.337% 10/01/2028 | Finance/Assurance | USD | 1 000 000,00 | 859 638,17 | 0,19 |
| BARCLAYS 4.616% 26/03/2037 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 1 500 000,00 | 1 591 439,13 | 0,35 |
| BAWAG BK 3.5% 21/01/2032 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 3 000 000,00 | 3 107 746,97 | 0,69 |
| BBVA Eurib3+1.3% PERP | Finance/Assurance | EUR | 850 000,00 | 846 087,63 | 0,19 |
| BEACH ACQUISITION BIDCO LLC 5.25% 15/07/2032 | Admin. privée | EUR | 1 472 000,00 | 1 528 201,19 | 0,34 |
| BELFIUS SANV 6.125% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 800 000,00 | 1 906 268,18 | 0,42 |
| BM EUROPEAN VALUE RETAIL 8.125% 15/11/2030 | Commerce | GBP | 1 200 000,00 | 1 497 121,28 | 0,33 |
| BNP PAR 3.945% 18/02/2037 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 2 200 000,00 | 2 262 932,67 | 0,50 |
| BNP PAR 6.875% PERP | Finance/Assurance | EUR | 3 000 000,00 | 3 332 743,00 | 0,74 |
| BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31/08/2032 | Admin. privée | EUR | 476 000,00 | 494 434,23 | 0,11 |
| BPCE 1.75% 02/02/2034 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 1 100 000,00 | 1 057 827,24 | 0,24 |
| BPCE 2.125% 13/10/2046 | Finance/Assurance | EUR | 2 200 000,00 | 2 031 928,57 | 0,45 |
| BPCE ISSUER 5.716% 18/01/2030 | Finance/Assurance | USD | 1 200 000,00 | 1 068 671,79 | 0,24 |
| BRITISH TEL 5.125% 03/10/2054 | IT/Communication | EUR | 2 600 000,00 | 2 853 601,96 | 0,64 |
| CA 6.5% PERP EMTN | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 2 122 017,96 | 0,47 |
| CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 3.5% 25/06/2029 | Finance/Assurance | EUR | 1 400 000,00 | 1 425 808,51 | 0,32 |
| CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29/05/2028 | Finance/Assurance | EUR | 1 200 000,00 | 1 274 756,76 | 0,28 |
| CAIXABANK 4.375% 08/08/2036 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 1 600 000,00 | 1 662 610,23 | 0,37 |
| CAIXABANK 6.25% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 600 000,00 | 1 694 149,42 | 0,38 |
| CALIFORNIA BUYER 5.625% 15/02/2032 | Energie | EUR | 1 833 000,00 | 1 926 097,55 | 0,43 |
| CARNIVAL 4.125% 15/07/2031 | Transport | EUR | 3 174 000,00 | 3 250 725,57 | 0,72 |
| CASA ASSURANCES 6.25% PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 400 000,00 | 2 563 877,33 | 0,57 |
| CASTELLUM AB 3.125% PERP | Immobilier | EUR | 3 100 000,00 | 3 128 447,01 | 0,70 |
| CCF 5.0% 27/05/2035 | Admin. privée | EUR | 1 800 000,00 | 1 864 155,87 | 0,42 |
| CELANESE US HOLDINGS LLC 5.0% 15/04/2031 | Manufacture | EUR | 1 136 000,00 | 1 162 799,67 | 0,26 |
| CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030 | Manufacture | EUR | 600 000,00 | 638 032,90 | 0,14 |
| CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL Eurib3+4.75% 15/05/2030 | Manufacture | EUR | 1 163 000,00 | 1 176 878,84 | 0,26 |
| CIDRON AIDA FINCO SARL 7.0% 27/10/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 886 000,00 | 1 986 093,31 | 0,44 |
| CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30/11/2027 | Finance/Assurance | EUR | 538 000,00 | 503 212,91 | 0,11 |
| CIRSA FINANCE INTL SARL 4.5% 15/03/2027 | Finance/Assurance | EUR | 720 000,00 | 722 351,81 | 0,16 |
| COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.625% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 600 000,00 | 1 722 078,54 | 0,38 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| CPI PROPERTY GROUP 6.0% 27/01/2032 | Immobilier | EUR | 2 317 000,00 | 2 464 494,59 | 0,55 |
| CPI PROPERTY GROUP 7.0% 07/05/2029 | Immobilier | EUR | 372 000,00 | 409 945,21 | 0,09 |
| CPIGR 1 3/4 01/14/2030 | Immobilier | EUR | 1 700 000,00 | 1 504 555,96 | 0,34 |
| CRELAN 5.375% 30/04/2035 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 1 900 000,00 | 2 077 022,82 | 0,46 |
| CROWN EU HLD 3.75% 30/09/2031 | Finance/Assurance | EUR | 2 103 000,00 | 2 102 043,83 | 0,47 |
| CURRENTA GROUP HOLDINGS SARL 5.5% 15/05/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 240 000,00 | 1 299 856,13 | 0,29 |
| DEUTSCHE BK 4.625% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 200 000,00 | 1 206 772,26 | 0,27 |
| DEUTSCHE BK 4.789% PERP | Finance/Assurance | USD | 1 000 000,00 | 920 941,07 | 0,21 |
| DEUTSCHE BK 7.125% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 400 000,00 | 1 519 631,95 | 0,34 |
| DNB BANK A 3.0% 15/01/2031 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 876 000,00 | 901 841,55 | 0,20 |
| DOVALUE 7.0% 28/02/2030 | Admin. privée | EUR | 1 776 000,00 | 1 899 867,89 | 0,42 |
| DSB 3.125% 04/09/2034 EMTN | Transport | EUR | 563 000,00 | 561 773,99 | 0,13 |
| DUOMO BID Eurib3+4.125% 15/07/2031 | Admin. privée | EUR | 1 648 000,00 | 1 682 772,22 | 0,37 |
| DYNAMO NEWCO II 6.25% 15/10/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 806 000,00 | 1 928 411,67 | 0,43 |
| EDF 2.875% PERP | Energie | EUR | 1 600 000,00 | 1 609 378,81 | 0,36 |
| EDGE FIN 8.125% 15/08/2031 | Transport | GBP | 1 690 000,00 | 2 071 874,85 | 0,46 |
| EDP 4.5% 27/05/2055 EMTN | Energie | EUR | 3 700 000,00 | 3 806 004,56 | 0,85 |
| EDREAMS ODIGEO 4.875% 31/12/2030 | Admin. privée | EUR | 1 623 000,00 | 1 665 679,82 | 0,37 |
| EFG EUROBANK 4.0% 24/09/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 870 000,00 | 1 932 037,24 | 0,43 |
| EFG EUROBANK 4.25% 30/04/2035 | Finance/Assurance | EUR | 1 900 000,00 | 1 948 131,14 | 0,43 |
| EIRCOM FINANCE 5.0% 30/04/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 073 000,00 | 1 122 231,30 | 0,25 |
| ELIA GROUP SANV 5.85% PERP | Energie | EUR | 1 800 000,00 | 1 927 172,35 | 0,43 |
| ENEL 1.375% PERP | Energie | EUR | 900 000,00 | 873 487,92 | 0,19 |
| ENEL 1.875% PERP | Energie | EUR | 800 000,00 | 728 257,07 | 0,16 |
| ENEL 4.75% PERP | Energie | EUR | 897 000,00 | 943 055,78 | 0,21 |
| ENEL 6.625% PERP EMTN | Energie | EUR | 700 000,00 | 800 458,22 | 0,18 |
| ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29/05/2054 | Energie | EUR | 600 000,00 | 631 345,25 | 0,14 |
| ERSTE GR BK 6.375% PERP EMTN | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 2 128 811,02 | 0,47 |
| EVONIK INDUSTRIES 4.25% 09/09/2055 | Manufacture | EUR | 1 400 000,00 | 1 403 778,50 | 0,31 |
| FLUTTER TREASURY DAC 4.0% 04/06/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 764 000,00 | 1 791 224,11 | 0,40 |
| FLUTTER TREASURY DAC 5.0% 29/04/2029 | Culture | EUR | 774 000,00 | 818 614,15 | 0,18 |
| FMG RESOURCES AUGUST 2006 PTY 5.875% 15/04/2030 | Finance/Assurance | USD | 950 000,00 | 850 981,45 | 0,19 |
| FORVIA 5.625% 15/06/2030 | Manufacture | EUR | 1 075 000,00 | 1 131 809,36 | 0,25 |
| FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 2.375% 16/02/2031 | Finance/Assurance | USD | 2 500 000,00 | 1 885 035,57 | 0,42 |
| FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031 | Commerce | EUR | 1 610 000,00 | 1 669 349,92 | 0,37 |
| FUTURE 6.75% 10/07/2030 | IT/Communication | GBP | 2 610 000,00 | 3 043 196,85 | 0,68 |
| GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15/10/2030 | Manufacture | EUR | 1 682 000,00 | 1 691 975,29 | 0,38 |
| GOTHAER ALLGEMEINE VERSICHERUN 5.0% 20/06/2045 | Finance/Assurance | EUR | 2 500 000,00 | 2 641 633,92 | 0,59 |
| GRIFOLS 7.125% 01/05/2030 | Manufacture | EUR | 2 500 000,00 | 2 711 939,92 | 0,60 |
| GROUPE DES ASSURANCES CREDIT MUTUEL 1.85% 21/04/2042 | Finance/Assurance | EUR | 1 700 000,00 | 1 518 517,14 | 0,34 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| GRUENENTHAL 6.75% 15/05/2030 | Manufacture | EUR | 1 550 000,00 | 1 674 900,38 | 0,37 |
| HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.75% 06/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 1 400 000,00 | 1 264 369,35 | 0,28 |
| HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 3.875% 31/01/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 798 000,00 | 1 787 235,82 | 0,40 |
| HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24/10/2029 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 976 208,42 | 0,22 |
| HUHTAMAKI OYJ 3.5% 04/09/2031 | Manufacture | EUR | 1 571 000,00 | 1 579 981,97 | 0,35 |
| IBERDROLA INTL BV 2.25% PERP | Finance/Assurance | EUR | 4 100 000,00 | 3 959 603,31 | 0,88 |
| ICELAND BOND Eurib3+5.5% 15/12/2027 | Finance/Assurance | EUR | 909 000,00 | 927 355,34 | 0,21 |
| IDS FINANCING 4.0% 01/10/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 256 000,00 | 1 251 425,98 | 0,28 |
| IHO VERWALTUNGS 6.75% 15/11/2029 | Manufacture | EUR | 1 900 000,00 | 2 063 894,56 | 0,46 |
| ILIAD 4.25% 09/01/2032 | IT/Communication | EUR | 2 000 000,00 | 2 019 412,66 | 0,45 |
| IMERYS 4.75% 29/11/2029 EMTN | Mines | EUR | 1 200 000,00 | 1 312 739,29 | 0,29 |
| ING GROEP NV 3.875% 20/08/2037 | Finance/Assurance | EUR | 2 500 000,00 | 2 515 003,35 | 0,56 |
| ING GROEP NV 7.0% PERP | Finance/Assurance | USD | 2 530 000,00 | 2 228 879,67 | 0,50 |
| INPOST 4.0% 01/04/2031 | Transport | EUR | 3 814 000,00 | 3 827 411,46 | 0,85 |
| INTE 3.85% 16/09/2032 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 2 600 000,00 | 2 667 361,63 | 0,59 |
| INTE 4.271% 14/11/2036 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 1 400 000,00 | 1 487 272,88 | 0,33 |
| INTE 6.375% PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 2 107 445,19 | 0,47 |
| INTE 7.0% PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 025 000,00 | 2 252 932,01 | 0,50 |
| INTRALOT FINANCE LUXEMBOURG 6.75% 15/10/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 795 000,00 | 1 810 938,38 | 0,40 |
| IPD 3 BV Eurib3+3.375% 15/06/2031 | IT/Communication | EUR | 2 171 000,00 | 2 182 818,03 | 0,49 |
| IREN 4.5% PERP | Energie | EUR | 2 200 000,00 | 2 301 517,16 | 0,51 |
| IRON MOUNTAIN UK 3.875% 15/11/2025 | IT/Communication | GBP | 1 300 000,00 | 1 509 680,33 | 0,34 |
| ITELYUM REGENERATION 5.75% 15/04/2030 | Eau/Déchets | EUR | 2 530 000,00 | 2 647 292,14 | 0,59 |
| ITM ENTREPRISES 4.125% 29/01/2030 | Commerce | EUR | 1 600 000,00 | 1 681 555,58 | 0,37 |
| ITM ENTREPRISES 5.75% 22/07/2029 | Commerce | EUR | 2 000 000,00 | 2 176 390,69 | 0,48 |
| KAPLA 5.0% 30/04/2031 | Finance/Assurance | EUR | 2 477 000,00 | 2 565 861,84 | 0,57 |
| KBC GROUPE 6.0% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 600 000,00 | 1 680 022,18 | 0,37 |
| KEVLAR 6.5% 01/09/2029 | Manufacture | USD | 2 100 000,00 | 1 797 724,12 | 0,40 |
| KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4.85% PERP | Manufacture | EUR | 2 200 000,00 | 2 298 451,60 | 0,51 |
| Koninklijke DSM NV 3.625% 02/07/2034 | Manufacture | EUR | 586 000,00 | 600 991,24 | 0,13 |
| LAGARDERE 4.75% 12/06/2030 | IT/Communication | EUR | 2 000 000,00 | 2 070 966,72 | 0,46 |
| LEGAL AND GENERAL GROUP 4.375% 04/09/2055 | Finance/Assurance | EUR | 2 588 000,00 | 2 597 409,04 | 0,58 |
| LENZING AG 9.0% PERP | Manufacture | EUR | 2 300 000,00 | 2 374 044,61 | 0,53 |
| LHMC FINCO 2 SARL AUTRE V+0.0% 15/05/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 158 823,00 | 1 244 031,19 | 0,28 |
| LOARRE INVESTMENTS SARL Eurib3+5.0% 15/05/2029 | Finance/Assurance | EUR | 933 000,00 | 771 958,67 | 0,17 |
| LOTTOMATICA GROUP 4.875% 31/01/2031 | Culture | EUR | 1 669 000,00 | 1 752 168,98 | 0,39 |
| LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027 | Admin. privée | EUR | 500 000,00 | 505 252,08 | 0,11 |
| LSF XI MAGPIE BIDCO SARL Eurib3+5.0% 07/07/2032 | Commerce | EUR | 2 512 000,00 | 2 493 217,29 | 0,56 |
| MAHLESTIFTUNG 2.375% 14/05/2028 | Manufacture | EUR | 1 000 000,00 | 962 610,75 | 0,21 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 677 659,79 | 0,15 |
| MONTE PASCHI 3.625% 27/11/2030 | Finance/Assurance | EUR | 3 029 000,00 | 3 180 472,46 | 0,71 |
| MONTE PASCHI 4.375% 02/10/2035 | Finance/Assurance | EUR | 2 990 000,00 | 3 051 234,99 | 0,68 |
| NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 18/03/2028 | Finance/Assurance | EUR | 660 000,00 | 687 404,47 | 0,15 |
| NATL GRID GAS FINANCE 0.625% 19/03/2030 | Energie | EUR | 900 000,00 | 814 090,74 | 0,18 |
| NATURGY FINANCE BV 2.374% PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 800 000,00 | 2 811 003,91 | 0,63 |
| NATWEST GROUP 7.5% PERP | Finance/Assurance | GBP | 2 273 000,00 | 2 653 547,46 | 0,59 |
| NCG BAN 4.625% 11/12/2036 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 2 135 600,63 | 0,48 |
| NEINOR HOMES 5.875% 15/02/2030 | Construction | EUR | 991 000,00 | 1 062 160,08 | 0,24 |
| NGG FINANCE 2.125% 05/09/2082 | Finance/Assurance | EUR | 1 500 000,00 | 1 475 277,53 | 0,33 |
| NN GROUP NV 5.75% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 200 000,00 | 1 222 742,57 | 0,27 |
| NN GROUP NV 6.375% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 142 000,00 | 1 220 312,54 | 0,27 |
| NORDEA BKP 6.75% PERP | Finance/Assurance | USD | 2 613 000,00 | 2 266 419,89 | 0,50 |
| OEG FINANCE 7.25% 27/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 1 900 000,00 | 1 992 214,97 | 0,44 |
| OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032 | Finance/Assurance | EUR | 2 073 000,00 | 2 149 821,98 | 0,48 |
| OPTICS BID 7.75% 24/01/2033 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 1 700 000,00 | 2 079 415,31 | 0,46 |
| OPTICS BID 7.875% 31/07/2028 | Finance/Assurance | EUR | 994 000,00 | 1 114 296,60 | 0,25 |
| PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.75% 15/06/2031 | Finance/Assurance | EUR | 2 435 000,00 | 2 517 212,34 | 0,56 |
| PAPREC 3.5% 01/07/2028 | Finance/Assurance | EUR | 852 000,00 | 855 045,01 | 0,19 |
| PAPREC 4.5% 15/07/2032 | Finance/Assurance | EUR | 2 818 000,00 | 2 906 621,00 | 0,65 |
| PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25/04/2028 | Finance/Assurance | EUR | 571 000,00 | 621 987,81 | 0,14 |
| PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30/06/2029 | Finance/Assurance | EUR | 509 000,00 | 565 678,63 | 0,13 |
| PERRIGO FINANCE 5.375% 30/09/2032 | Commerce | EUR | 1 874 000,00 | 1 941 086,92 | 0,43 |
| PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029 | Finance/Assurance | EUR | 32 000,00 | 34 014,47 | 0,01 |
| PINEWOOD FIN 3.625% 15/11/2027 | Finance/Assurance | GBP | 1 142 000,00 | 1 289 947,95 | 0,29 |
| PLAYTECH 5.875% 28/06/2028 | Culture | EUR | 2 077 000,00 | 2 171 542,05 | 0,48 |
| PLT VII FINANCE SA RL 6.0% 15/06/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 900 000,00 | 2 013 430,49 | 0,45 |
| PRIMO WATER HOLDINGS INCORPORATION 3.875% 31/10/2028 | Finance/Assurance | EUR | 1 896 000,00 | 1 929 898,34 | 0,43 |
| PROSUS NV 1.207% 19/01/2026 EMTN | IT/Communication | EUR | 1 800 000,00 | 1 809 396,20 | 0,40 |
| PROXIMUS 0.75% 17/11/2036 EMTN | IT/Communication | EUR | 2 600 000,00 | 2 004 294,00 | 0,45 |
| PRYSMIAN 5.25% PERP | Manufacture | EUR | 1 008 000,00 | 1 058 716,92 | 0,24 |
| PUNCH FINANCE 7.875% 30/12/2030 | Finance/Assurance | GBP | 1 826 000,00 | 2 187 325,63 | 0,49 |
| Piraeus Financial Holdings Societe Anony 5.375% 18/09/2035 | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 2 115 367,86 | 0,47 |
| RAIFFEISEN SCHWEIZ GENOSSENSCHAFT 3.852% 03/09/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 900 000,00 | 1 957 625,84 | 0,44 |
| RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17/01/2034 | Finance/Assurance | EUR | 1 000 000,00 | 1 001 418,06 | 0,22 |
| RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 4.375% 27/06/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 100 000,00 | 1 173 595,90 | 0,26 |
| REXEL 4.0% 15/09/2030 | Commerce | EUR | 1 543 000,00 | 1 568 355,57 | 0,35 |
| ROLLS ROYCE 3.375% 06/2026 | Manufacture | GBP | 1 200 000,00 | 1 377 935,25 | 0,31 |
| ROQUETTE FRERES 5.494% PERP | Manufacture | EUR | 3 500 000,00 | 3 698 824,02 | 0,82 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|---------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030 | Finance/Assurance | EUR | 2 668 000,00 | 2 885 221,64 | 0,64 |
| SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 26/09/2029 | Admin. privée | EUR | 2 600 000,00 | 1 999 416,20 | 0,45 |
| SAPPI PAPIER 4.5% 15/03/2032 | Manufacture | EUR | 1 591 000,00 | 1 576 556,24 | 0,35 |
| SECHE ENVIRONNEMENT 4.5% 25/03/2030 | Eau/Déchets | EUR | 1 902 000,00 | 1 944 506,94 | 0,43 |
| SILFIN NV 5.125% 17/07/2030 | Admin. privée | EUR | 900 000,00 | 960 194,27 | 0,21 |
| SILGAN 4.25% 15/02/2031 | Manufacture | EUR | 3 720 000,00 | 3 748 818,98 | 0,84 |
| SOFTBANK GROUP 5.25% 10/10/2029 | IT/Communication | EUR | 2 700 000,00 | 2 820 775,84 | 0,63 |
| SOGECAP 5.0% 03/04/2045 | Finance/Assurance | EUR | 1 800 000,00 | 1 910 921,71 | 0,43 |
| SOGECAP 6.25% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 900 000,00 | 1 958 423,07 | 0,44 |
| SPIE 3.75% 28/05/2030 | Science/Technologie | EUR | 3 200 000,00 | 3 282 522,64 | 0,73 |
| SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29/11/2031 | Finance/Assurance | EUR | 41 000,00 | 43 191,83 | 0,01 |
| SYNTHOMER 7.375% 02/05/2029 | Manufacture | EUR | 2 000 000,00 | 1 916 855,09 | 0,43 |
| TDC NET AS 6.5% 01/06/2031 EMTN | IT/Communication | EUR | 714 000,00 | 807 813,01 | 0,18 |
| TEAMSYSTEM 5.0% 01/07/2031 | IT/Communication | EUR | 1 569 000,00 | 1 611 767,46 | 0,36 |
| TELE2 AB 3.75% 22/11/2029 EMTN | IT/Communication | EUR | 700 000,00 | 744 266,17 | 0,17 |
| TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 978 787,74 | 0,22 |
| TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP | Finance/Assurance | EUR | 3 500 000,00 | 3 931 865,14 | 0,88 |
| TELEPERFORMANCE SE 4.25% 21/01/2030 | Science/Technologie | EUR | 1 800 000,00 | 1 900 750,14 | 0,42 |
| TENNET HOLDING BV 4.875% PERP | Energie | EUR | 3 700 000,00 | 3 935 208,33 | 0,88 |
| TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP | Energie | EUR | 2 500 000,00 | 2 659 527,40 | 0,59 |
| TEVA PHARMA FINANCIAL IV 4.125% 01/06/2031 | Finance/Assurance | EUR | 3 464 000,00 | 3 554 590,93 | 0,79 |
| TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.375% 15/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 661 000,00 | 749 066,40 | 0,17 |
| TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 1.45% 16/05/2029 | Finance/Assurance | EUR | 2 075 000,00 | 1 988 536,52 | 0,44 |
| TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15/11/2029 | Transport | EUR | 1 800 000,00 | 1 899 712,83 | 0,42 |
| UGI INTL LLC 2.5% 01/12/2029 | Commerce | EUR | 1 200 000,00 | 1 145 641,71 | 0,26 |
| UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP | Immobilier | EUR | 2 200 000,00 | 2 312 283,86 | 0,52 |
| UNICAJA BANCO SA E 3.5% 30/06/2031 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 812 545,73 | 0,18 |
| UNITED GROUP BV 6.5% 31/10/2031 | IT/Communication | EUR | 1 625 000,00 | 1 662 408,06 | 0,37 |
| UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032 | IT/Communication | EUR | 1 100 000,00 | 1 133 825,64 | 0,25 |
| VALEO 4.625% 23/03/2032 EMTN | Manufacture | EUR | 700 000,00 | 699 141,38 | 0,16 |
| VALEO 5.125% 20/05/2031 EMTN | Manufacture | EUR | 1 200 000,00 | 1 257 852,98 | 0,28 |
| VALLOUREC 7.5% 15/04/2032 | Manufacture | USD | 1 519 000,00 | 1 422 744,60 | 0,32 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP | Eau/Déchets | EUR | 2 500 000,00 | 2 516 829,85 | 0,56 |
| VF 4.25% 07/03/2029 EMTN | Manufacture | EUR | 1 700 000,00 | 1 750 781,48 | 0,39 |
| VIENNA INSURANCE GROUP 4.625% 02/04/2045 | Finance/Assurance | EUR | 2 400 000,00 | 2 538 406,35 | 0,57 |
| VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15/04/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 200 000,00 | 1 262 888,73 | 0,28 |
| VODAFONE GROUP 3.0% 27/08/2080 | IT/Communication | EUR | 1 500 000,00 | 1 450 589,31 | 0,32 |
| VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.375% PERP | Finance/Assurance | EUR | 3 400 000,00 | 3 385 828,47 | 0,75 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| VOLVO CAR AB 4.75% 08/05/2030 | Manufacture | EUR | 1 200 000,00 | 1 259 779,75 | 0,28 |
| WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 4.302% 17/01/2030 | IT/Communication | EUR | 953 000,00 | 975 149,95 | 0,22 |
| WEPA HYGIENPRODUKTE 2.875% 15/12/2027 | Manufacture | EUR | 900 000,00 | 901 618,03 | 0,20 |
| ZF EUROPE FINANCE BV 7.0% 12/06/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 900 000,00 | 2 015 674,46 | 0,45 |
| ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28/02/2030 | IT/Communication | EUR | 45 000,00 | 40 806,19 | 0,01 |
| ZUERCHER KANTONALBANK 3.153% 11/09/2031 | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 2 007 081,14 | 0,45 |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Titres de créances | | | | - | - |
| <i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements | | | | 12 529 399,74 | 2,79 |
| <i>OPCVM</i> | | | | <i>12 529 399,74</i> | <i>2,79</i> |
| OFI INVEST ESG LIQUIDITES I | Finance/Assurance | EUR | 3 600,00 | 3 820 068,00 | 0,85 |
| OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC | Finance/Assurance | EUR | 65 820,2217 | 8 709 331,74 | 1,94 |
| <i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i> | | | | - | - |
| <i>Autres OPC et fonds d'investissements</i> | | | | - | - |
| Dépôts | | | | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers empruntés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers donnés en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Autres opérations temporaires</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations de cession sur instruments financiers</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations temporaires sur titres financiers</i> | | | | - | - |
| Prêts | | | | - | - |
| Emprunts | | | | - | - |
| Autres actifs éligibles | | | | - | - |
| Autres passifs éligibles | | | | - | - |
| Total | | | | 431 626 503,34 | 96,15 |

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|--------------------|------------------------------------|------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| A/EUR/GBP/20251015 | 91 845,67 | - | EUR | 15 403 486,37 | GBP | -15 311 640,70 |
| A/EUR/GBP/20251015 | 12 535,09 | - | EUR | 2 304 010,80 | GBP | -2 291 475,71 |
| A/EUR/GBP/20251015 | 4 283,52 | - | EUR | 920 873,80 | GBP | -916 590,28 |
| A/EUR/USD/20251015 | - | 698,60 | EUR | 2 552 492,89 | USD | -2 553 191,49 |
| A/EUR/USD/20251015 | - | 59 902,19 | EUR | 10 124 778,66 | USD | -10 184 680,85 |
| Total | 108 664,28 | 60 600,79 | | 31 305 642,52 | | -31 257 579,03 |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|--------------------------------------|--------------|------------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| <i>Futures</i> | | | | |
| EURO BUND | 288 | 233 280,00 | - | 37 028 160,00 |
| EURO OAT | -181 | - | 233 490,00 | -21 964 350,00 |
| Sous-Total Futures | | 233 280,00 | 233 490,00 | 15 063 810,00 |
| Total Taux d'intérêts | | 233 280,00 | 233 490,00 | 15 063 810,00 |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| <i>Dérivés de crédits</i> | | | | |
| ITRAXX EUR XOVER S44 | -207 900 000 | - | 22 393 509,60 | -207 900 000,00 |
| Sous-Total Dérivés de crédits | | - | 22 393 509,60 | -207 900 000,00 |
| Total Crédit | | - | 22 393 509,60 | -207 900 000,00 |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | | | | |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|---------------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Total Taux d'intérêts | | - | - | - |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| Total Crédit | | - | - | - |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 431 626 503,34 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 48 063,49 |
| Total instruments financiers à terme - actions | - |
| Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts | -210,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | - |
| Total instruments financiers à terme - crédit | -22 393 509,60 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | - |
| Appels de marge | 210,01 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | - |
| Autres actifs (+) | 47 289 120,74 |
| Autres passifs (-) | -7 640 143,61 |
| Passifs de financement (-) | - |
| Total = actif net | 448 930 034,37 |